
Séance du 25 juin 2024

2024-06-DL-62 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 – BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES

L'an 2024,

Le 25 juin à 18 heures,

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 18 juin 2024, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilles MENARD, Maire.

Étaient présents : M. Gilles MENARD, Maire,

M. HEDOUIN, M. LEDOYEN, Mme SAJAN, M. HAMEAU, Mme ARTUR-MONNERON, M. LE ROUX, Mme LAPIE, M. WOJYLAC, Adjoint.

M. VALLEE, Mme MARGUERITE-BARBEITO, Mme BEAUJARD, Mme DOLOUE, M. NIOBEY (arrivé à 18h16), Mme SARAZIN, M. LEGUELINEL, Mme LEZAN, M. PEYRE, M. JULIENNE, M. GASCOIN, M. PICOT, M. DAVY, M. TAILLEBOIS (arrivé à 19h20), Mme THOMASSIN, Mme PHILIPPEAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Mme GARCION donne procuration à Mme ARTUR-MONNERON

Mme DESVAGES donne procuration à M. HAMEAU

M. COSSON-JAMES donne procuration à M. LEGUELINEL

M. DEVILLE donne procuration à Mme LAPIE

Mme DELAMARCHE donne procuration à M. WOJYLAC

Mme DESMARS donne procuration à M. PICOT

M. DELANGE donne procuration à M. DAVY

M. TAILLEBOIS donne procuration à Mme THOMASSIN jusqu'à son arrivée à 19h20

Absents excusés :

M. PINGEON

Secrétaire de séance : M. LEDOYEN

Après le vote d'un budget primitif, le Conseil municipal, conformément à l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales, a la possibilité de le modifier jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Il apparaît nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif 2023 adopté lors de la réunion du Conseil municipal du 15 décembre 2023, afin :

- D'affecter les résultats de l'exercice 2023,
- D'inscrire les restes à réaliser 2023,
- D'ajuster les crédits en dépense et en recettes.

Dans ces conditions, les sections de fonctionnement et d'investissement se présentent conformément au tableau suivant :

CHAPITRE	MONTANT
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	52 543.65 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	49 543.65 €
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000.00 €
RECETTES	52 543.65 €
002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	49 543.65 €
77 – PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000.00 €

INVESTISSEMENT	
RECETTES	56 828.42 €
001 – RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 284.77 €
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 543.65 €

Sous réserve que cette proposition recueille son accord, le Conseil Municipal est invité à adopter les termes de la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-2, L.1612-6, L.1612-7, L.1612-11 et L.2121-29,

VU la délibération n°2023-12-DL-103 en date du 15 décembre 2023 approuvant le budget primitif de 2024,

VU l'avis de la commission des finances et des budgets en date du 13 juin 2024 : Favorable à l'unanimité,

CONSIDÉRANT qu'après le vote d'un budget primitif, le Conseil municipal a la possibilité de le modifier jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique, en adoptant un budget supplémentaire et des décisions modificatives, afin de prendre en compte les modifications se déroulant dans l'année et non prévues initialement,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

D'inscrire dans le budget supplémentaire du budget annexe des Locations immobilières pour l'exercice 2024 les crédits présentés dans la balance ci-dessus. En dépenses et en recettes, le budget se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Total	52 543.65	52 543.65
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Total	0.00	56 828.42
TOTAL GENERAL	52 543.65	109 372,07

ARTICLE 2 :

De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,

Et ont, les membres présents et représentés, signé au registre après lecture faite.

Le secrétaire de séance,